



Ordre des Médecins
Conseil Départemental du Loiret

Boite à outils

Violences conjugales

Commission Vigilance Violence Sécurité CDOM45

Octobre 2022

Les Hôpitaux

- ✓Unité Violences Faites aux Femmes du CHR d'Orléans UVFF
joignable du lundi au vendredi, de 9h à 17h au : 02.38.61.31.00 ou par mail :
uvff45@chr-orleans.fr
- ✓Unité Médico-Judiciaire Adultes du CHR d'Orléans
joignable du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 16h au : 02.35.57.51.96 ou par
mail : umj45@chr-orleans.fr
- ✓Unité Médico-Judiciaire Mineurs – Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger du CHR
d'Orléans
joignable du lundi au vendredi, de 9h à 16h30 au : 02.38.74.47.30 ou par mail :
umj.mineurs@chr-orleans.fr

- ✓Unité Médico-Judiciaire de Montargis
joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h au : 02 38 95 47 49 ou par mail :
secretariat.umj@ch-montargis.fr

Les administrations

- ✓ Parquet de permanence d'Orléans

Joignable entre 09h et 18h30 au 02.38.74.53.76 puis au 06.07.14.29.20

Mail : ttt.tj-orleans@justice.fr / pour les mineurs : mineurs.pr.tj-orleans@justice.fr

- ✓ Parquet de permanence de Montargis

Joignable au 06.07.28.09.40

Mail : cep.ttr.pr.tj-montargis@justice.fr et sec.pr.tj-montargis@justice.fr

- ✓ Conseil départemental du Loiret du l'Ordre des Médecins (commission Vigilance/Violence/Sécurité)

Mail : cd.45@ordre.medecin.fr

- ✓ CRIP 45 cellule de recueil des informations préoccupantes

Joignable au 02-38-25-34-56

Mail : crip45@loiret.fr

Sites internet pour les médecins

- CDOM Loiret :
- [Rubrique Violences faites aux femmes](#)
- [La convention signée](#)

- CNOM : [Vademecum Secret médical et Violences au sein du couple](#)

- HAS : recommandation de bonnes pratiques
- [Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple](#)
- [Comment établir un certificat médical initial CMI](#)

EVALUATION DU DANGER IMMÉDIAT

OUTIL D'AIDE

- Publié dans le vademecum
- Aide à l'appréciation du danger immédiat et à la prise de décision
- Adapté à toute situation de violences au sein du couple
- A titre indicatif, ni impératif, ni exhaustif
- Items en violet : signaux d'alerte
- A conserver dans le dossier médical
- Ne doit pas faire l'objet d'une transmission au procureur de la République

Le danger

La victime fait-elle état d'une multiplicité de **violences (verbales, physiques, sexuelles ou psychologiques)** et/ou d'une **augmentation de la fréquence** de ces dernières ?

D'après la victime, son partenaire a-t-il eu connaissance de **son projet de séparation** ? En cas de séparation déjà effective, l'ancien partenaire cherche-t-il à connaître le lieu de résidence de la victime ?

S'il y a présence d'enfants, la victime évoque-t-elle des violences de la part de son partenaire ou de son ancien partenaire envers ces derniers (coups, humiliations, privations notamment alimentaires, etc.) ?

La victime craint-elle de nouvelles violences (envers elle, ses enfants, ses proches, etc.) ?

La victime indique-t-elle que son partenaire ou ancien partenaire utilise les enfants pour lui faire du chantage ?

La victime dit-t-elle avoir peur pour elle ou pour ses enfants ?

La victime est-elle enceinte ou a-t-elle un enfant de moins de deux ans ?

La victime évoque-t-elle des éléments laissant penser qu'elle ait pu être incitée au suicide par son partenaire ou ancien partenaire ?

La victime exprime-elle avoir déjà été empêchée de sortir de chez elle ?

La victime affirme-t-elle que son partenaire ou ancien partenaire consomme de l'alcool, des drogues et/ou des médicaments ?

La victime indique-t-elle que son partenaire ou ancien partenaire a des antécédents psychiatriques ?

Selon les dires de la victime, la police ou la gendarmerie est-elle déjà intervenue au domicile conjugal et/ou partagé ?

À la connaissance de la victime, le partenaire ou ancien partenaire a-t-il eu des altercations avec la police ou des antécédents judiciaires ?

La victime dit-elle avoir reçu des menaces de mort (notamment scénarisées) adressées directement à elle ou à ses enfants de la part de son partenaire ou ancien partenaire ?

La victime déclare-t-elle que son partenaire ou ancien partenaire possède des **armes à feu** (déclarées ou non) ?

EVALUATION DE L'EMPRISE

– OUTIL D'AIDE

- Publié dans le vademecum
- Aide à l'appréciation de l'emprise et à la prise de décision
- Adapté à toute situation de violences au sein du couple
- A titre indicatif, ni impératif, ni exhaustif
- Items en violet : signaux d'alerte
- A conserver dans le dossier médical
- Ne doit pas faire l'objet d'une transmission au procureur de la République

L'emprise

La victime indique-t-elle recevoir des propos dévalorisants, humiliants, dégradants ou injurieux de la part de son partenaire ou ancien partenaire ?

La victime se sent-elle sous **surveillance permanente** ou harcelée moralement et/ou sexuellement au moyen de mails, sms, appels, messages vocaux, lettres, etc. ? La victime dit-elle disposer librement de son temps ?

La victime se dit-elle empêchée ou restreinte par son partenaire d'entrer en contact avec sa famille et/ou ses amis ?

La victime se sent elle déprimée ou « à bout », sans solution ?

La victime s'estime-t-elle responsable de la dégradation de la situation ?

La victime fait-elle part de menace ou de tentative de suicide par son partenaire ?

La victime paraît-elle en situation de dépendance financière ?
Son partenaire l'empêche-t-elle de disposer librement de son argent ?

La victime se voit-elle confisquer ses documents administratifs (papiers d'identité, carte vitale etc.) par son partenaire ?

La victime est-elle dépendante des décisions de son partenaire ?
Son partenaire ignore-t-il ses opinions, ses choix ?

La victime évoque-t-elle l'exercice d'un contrôle, de la part de son partenaire, sur ses activités et comportements quotidiens (vêtements, maquillage, sortie, travail, etc.) ?

SIGNALEMENT MEDICAL VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

SOUS EMPRISE/DANGER IMMEDIAT

1. Auteur du signalement transmis au Procureur de la République (coordonnées professionnelles)

Nom, Prénom	
Profession	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Menaces envers le médecin et risque de représailles OUI-NON
Précisions :

2. Victime

Nom, Prénom		Nom d'usage	
Date de naissance		Lieu de naissance	
Situation familiale :			
Présence d'enfants à charge	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, nombre :	Agés :	
Préciser s'il existe une vie commune ou s'il s'agit d'une ex-vie commune :			
Adresse du lieu des faits :			
Adresse actuelle de la personne (si adresse différente)			
Recueil des coordonnées d'appel : faire préciser à la victime si le conjoint a accès à son téléphone et/ou sa boîte mail.			
Tél personnel de la victime :			
E-mail personnel de la victime :			

3. Eléments de la situation amenant la transmission au Procureur de la République

Examen médical

Date :

Heure :

a) Faits ou commémoratifs :

La personne déclare avoir subi le (date ou période de temps)

à (lieu)

de :

«

b) Doléances exprimées par la personne :

Elle dit se plaindre de :

«

c) Examen clinique : (description précise des lésions, siège et caractéristiques), joindre si possible des **photographies**

- Sur le plan physique

- sur le plan psychique

d) Les éléments caractérisant l'emprise et le danger immédiat de la victime :

«

Accord donné au signalement par la personne

La personne a-t-elle donné son accord au présent écrit ?

Oui

Non

Délivrance de l'information du signalement à la victime.

Date, tampon et signature

Signalement à transmettre au Procureur de la République selon circuit décrit ci-dessous et protocole (article 4-4.4) relatif au signalement par un médecin des personnes victimes de violences conjugales.

Contact Tribunal judiciaire d'Orléans : « tr.tj-orleans@justice.fr » - 02.38.74.53.76 entre 09h00 et 18h30 puis au 06.07.14.29.20.

Contact Tribunal judiciaire de Montargis : « csp.tr.tj-montargis@justice.fr » et en copie systématiquement « sec.pr.tj-montargis@justice.fr » - 06.07.28.09.40

Copie du signalement à adresser à l'Ordre des Médecins du Loiret : « cd.45@ordre.medecin.fr »

**SIGNALEMENT MEDICAL
EN CAS D'ACCORD DE LA VICTIME MAJEURE**

1. Auteur du signalement transmis au Procureur de la République (coordonnées professionnelles)

Nom, Prénom	
Profession	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Menaces envers le médecin et risque de représailles OUI-NON

Précisions :

2. Victime

Nom, Prénom		Nom d'usage	
Date de naissance		Lieu de naissance	
Situation familiale :			
Présence d'enfants à charge	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, nombre :	Âges :	
Préciser s'il existe une vie commune ou s'il s'agit d'une ex-vie commune :			
Adresse du lieu des faits :			
Adresse actuelle de la personne (si adresse différente)			
Recueil des coordonnées d'appel : faire préciser à la victime si le conjoint a accès à son téléphone et/ou sa boîte mail.			
Tél personnel de la victime :			
E-mail personnel de la victime :			

3. Eléments de la situation amenant la transmission au Procureur de la République

Examen médical
Date :
Heure :

a) **Faits ou commémoratifs :**
La personne déclare avoir subi le (date ou période de temps)

à (lieu)
de :
« _____

_____ »

b) **Doléances exprimées par la personne :**

Elle dit se plaindre de :
« _____

_____ »

c) **Examen clinique :** (description précise des lésions, siège et caractéristiques), joindre si possible des **photographies**

- Sur le plan physique
« _____
_____ »

- Sur le plan psychique
« _____
_____ »

Date, tampon et signature du médecin

Délivrance de l'information du signalement à la victime- A remplir avec la victime

Je reconnais être informé(e) par le médecin des modalités de transmission des informations livrées lors de la consultation et éventuellement du certificat médical qu'il a dressé ;

Je consens à ce que ces informations soient transmises à M. le Procureur de la République, sans restriction, et accepte d'être recontacté(e) ;

Je souhaite de préférence être contacté(e) par :

le service de police ou de gendarmerie compétent
 l'association Aide aux Victimes du LOIRET

Je souhaite de préférence être contacté(e) par le moyen de communication suivant :

téléphone : _____
 courriel : _____

Je souhaite de préférence être contacté(e) pendant le créneau horaire suivant :

le matin entre ...H... et ...H...
 l'après-midi/le soir entre ...H... et ...H...

Signature :

Je ne souhaite pas que ma situation fasse l'objet d'un signalement à ce stade mais je me réserve le droit de recontacter l'hôpital/le médecin ultérieurement et je me vois remettre les coordonnées de l'association Aide aux Victimes du LOIRET .

Signalement à transmettre au Procureur de la République selon circuit décrit ci-dessous et protocole (article 4-4.4) relatif au signalement par un médecin des personnes victimes de violences conjugales
Contact Tribunal judiciaire d'Orléans : « tr.tj-orleans@justice.fr » - 02.38.74.53.76 entre 09h00 et 18h30 puis au 06.07.14.29.20
Contact Tribunal judiciaire de Montargis : « cep.tr.pr.tj-montargis@justice.fr » et en copie systématiquement « sec.pr.tj-montargis@justice.fr » - 06.07.28.09.40.

Copie du signalement à adresser à l'Ordre des Médecins du Loiret : « cd.45@ordre.medecin.fr »

Associations d'aide aux victimes

- **Réseau France Victimes**

Dans le Loiret : Aide aux Victimes du Loiret (**AVL 45**)

*Joignable au **02.38.62.31.62** ou par mail : association@avl45.fr*

Permanences sur Orléans, Giens, Montargis et Pithiviers

- **CIDFF : Centre national d'information sur les droits des Femmes et des Familles**

Dans le Loiret : permanence sur Orléans, Pithiviers, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Montargis, Amilly, Courtenay, Gien, Lorris, Orléans-la-Source, Sully-sur-Loire

Joignable par téléphone du lundi au vendredi, de 9h15 à 12h15

- *Orléans : **02.38.77.02.33** (mail : contact45@cidffcentrevaleloire.fr)*

- *Montargis : **02.38.77.02.33** (mail : *idem*)*

- **Lieu d'Accueil et d'Ecoute d'Orléans (LAÉ)**

*Joignable du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au : **02.38.52.10.10***

Sites internet nationaux

- <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> : pour les professionnels, les victimes, les témoins
 - Outils de communication, de formation / modèles d'écrits, ...
- <https://www.solidaritefemmes.org/>
- www.france-victimes.fr
- www.cfcv.asso.fr
- www.memo-de-vie.org : plateforme sécurisée pour sauvegarder documents/témoignages ; journal ; contacts utiles

Téléphones utiles

- **3919 (Violences femmes info)** : numéro anonyme et gratuit, 24/24h et 7/7j
- **116 006** : numéro international de l'aide aux victimes
- **Numéros d'urgence** : 17 (police ou gendarmerie), 112 (numéro européen), 15 (SAMU), 18 (pompiers), 115 (Urgence sociale), 114 (personnes sourdes ou malentendantes)

BROCHURES, AFFICHES, OUTILS

Ci-FFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Loiret

ACCUEIL
ÉCOUTE
INFORMATION
ORIENTATION
CONSEIL
UR

La.e
LIEU D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE - LOIRET

GIEN-MONTARGIS-ORLÉANS-PITHIVIERS

Pour recréer le lien avec les femmes victimes de violences

Numéro départemental
02 38 52 10 10
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h00

Un accueil, gratuit, anonyme et confidentiel

AVL
AIDE AUX VICTIMES DU LOIRET

- Association agréée par le Ministère de la Justice
 - Un service gratuit et confidentielle
 - Un accompagnement de toutes les victimes
 - Des professionnels formés
 - Une sensibilisation des partenaires
- Information
 - Soutien
 - Aide
 - Assistance
 - Orientation
 - Accompagnement
 - Évaluation

UVFF

chr orléans

Unité Violences Faites aux Femmes

Accueillir
Soigner
Accompagner

LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Prise en charge pluridisciplinaire confidentielle

CHR Orléans
du lundi au vendredi
de 9h à 17h
02 38 61 31 00
uvff45@chr-orleans.fr

VOS CONTACTS DANS LE LOIRET

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE

Face aux violences, libérons la parole
stop-violences-femmes.gouv.fr

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE 3919
*Appel anonyme et gratuit

Mémo de Vie

Une plateforme pour aider les personnes victimes à sortir des violences

www.memo-de-vie.org

FRANCE

Au quotidien, ton partenaire	
Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	ÉVOLUE DANS UN ENVIRONNEMENT FAMILIAL SAIN
Accepte tes amies, amis et ta famille	
A confiance en toi	
Est content quand tu te sens épanouie	
S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	
Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	TON ENFANT
Rabaisse tes opinions et tes projets	
Se moque de toi en public	
Est jaloux et possessif en permanence	
Te manipule	
Contrôle tes sorties, habits, maquillage	
Fouille tes textos, mails, applis	
Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes	
Tieole de ta famille et de tes proches	
T'oblige à regarder des films pornos	
Thumilie et te traite de folle quand tu lui fets des reproches	EST AUSSI EN DANGER, IL NE PEUT SE PROTÉGER SEUL ET A BESOIN DE VOUS (2 ENFANTS SUR 3 N'ONT PAS DE SIGNES D'ALERTE !) Sa santé, sa sécurité et son développement physique et affectif sont gravement compromis.
"Père les plombes" lorsque quelque chose lui déplaît	
Menace de se suicider à cause de toi	
Menace de diffuser des photos intimes de toi	
Te pousse, te tira, te gifla, te secoue, te frappe	
Te touche les parties intimes sans ton consentement	EST AUSSI EN DANGER, IL NE PEUT SE PROTÉGER SEUL ET A BESOIN DE VOUS (2 ENFANTS SUR 3 N'ONT PAS DE SIGNES D'ALERTE !) Sa santé, sa sécurité et son développement physique et affectif sont gravement compromis.
T'oblige à avoir des relations sexuelles	
Te menace avec une arme	

Ci-FFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Loiret

Aidaphi
"Se soucier de l'autre, c'est se soucier de soi-même"



VOUS ÊTES **VICTIME** OU **TÉMOIN**
DE **VIOLENCES**, APPELEZ LE

 **3919**

17 POLICE GENDARMERIE	15 SAMU	18 POMPIERS
114 SOURDS ET MALENTENDANTS	URGENCE 5 NUMÉROS 24H / 24	112 PARTOUT EN EUROPE



UVFF

Unité Violences Faites aux Femmes

Accueillir
Soigner
Accompagner

LES FEMMES
VICTIMES
DE VIOLENCES

Prise en charge pluridisciplinaire
confidentielle

CHR Orléans
du lundi au vendredi
de 9h à 17h
02 38 61 31 00
uvff45@chr-orleans.fr



Qui sommes nous ?

L'équipe pluridisciplinaire de l'**Unité Violences Faites aux Femmes** est composée de :

- Un médecin légiste
- Deux assistantes sociales
- Deux psychologues

Un travail en partenariat avec l'Association Aide aux Victimes du Loiret.

Des professionnels spécialisés vous recevront avec ou sans rendez-vous, pour vous conseiller gratuitement et vous accompagner en toute confidentialité.

Nos missions

Accompagner les femmes victimes de tous types de violences : physiques, psychologiques, sexuelles, incestes, mutilations sexuelles, violences économiques, (violences scolaires, au travail).

L'objectif étant de permettre aux femmes de retrouver leur autonomie :

Vous vivez une ou plusieurs situations suivantes :

Votre partenaire ou ex-partenaire vous surveille, a confisqué votre argent, votre téléphone ou vos papiers

Vous fait peur, vous insulte ou vous menace

Vous agresse, puis promet de ne plus recommencer ou de changer

Vous force à avoir des relations sexuelles

Vous êtes victime de violences

Ce n'est pas votre faute

Il faut chercher de l'aide pour vous protéger, vous (et vos enfants).

L'Unité Violences Faites aux Femmes est là pour vous aider

Vous êtes témoin d'une scène de violences conjugales :

Dépliant IMJ Montargis

Consultation d'orientation psychologique

Il peut exister des **conséquences psychologiques** dans les suites immédiates d'un événement traumatogène :

- Troubles du sommeil
*(difficultés d'endormissement,
réveils nocturnes, cauchemars)*
- Répétitions d'images de l'évènement
- Tristesse
- Perte d'intérêt
- Sursaut au moindre bruit
- Difficultés de concentration
- Sentiment de revivre l'évènement, etc.

Le **médecin** de l'UMJ a un rôle de prévention grâce à un travail d'information sur vos symptômes.

Il vous proposera une **orientation médicale, psychologique ou associative adaptée** vers les structures avec lesquelles l'UMJ travaille en collaboration.

Les violences conjugales font partie des événements à caractère particulièrement traumatogène.

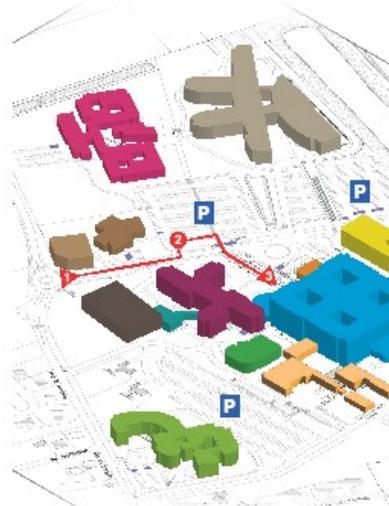
Elles sont issues d'un mécanisme d'emprise.

Le psychologue peut vous expliquer ce mécanisme et les conséquences de ces violences pour vous et vos enfants.



Unité Médico-Judiciaire 4ème étage

Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise
658 rue des Bourgoins
45200 AMILLY



- 1- Entrez sur le site principal de l'hôpital
- 2- Si vous êtes en voiture, gardez-vous sur le parking
- 3- Prenez l'allée piétonne pour accéder à l'hôpital, puis montez au 4ème niveau



DUMJ001-2

UMJ Unité Médico-Judiciaire

Sur rendez-vous

après contact téléphonique au :
02 38 95 47 49
(du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h)
ou après demande par email à :
secretariat.umj@ch-montargis.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 - 17h
Mardi : 13h30 - 17h
Mercredi : 8h30 - 17h
Jeudi : 13h30 - 17h
Vendredi : 8h30 - 17h

Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise
658 rue des Bourgoins - 45200 AMILLY